

PROCÉDURE DE NOTIFICATION

Maladies des animaux aquatiques 2016



Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale information.dept@oie.int

© Copyright OIE, 2016

Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale information.dept@oie.int

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

12, rue de Prony, 75017 Paris, France Tel : (33-1) 44 15 18 88, Fax : (33-1) 42 67 09 87

TABLE DES MATIERES

Int	roduction		5
I.		TIE : Informations qualitatives sur les maladies et infections des animaux es listées par l'OIE	
	Codes de	e fréquence de la maladie et mesures de prévention et de lutte	7
	Le formu	ulaire	11
II.	aquatiqu	TIE : Informations quantitatives sur les maladies et infections des animaux es listées par l'OIE présentes dans le pays ons	15
		ns	16
	Modèles	d'imprimé	18
Anı	nexe I	Codes des espèces animales aquatiques	23
Anı	nexe II	Mesures de prévention et de lutte : définitions et codes	25

INTRODUCTION

Cette procédure est destinée à aider les Pays Membres à mieux remplir leurs obligations découlant de la révision, adoptée en mai 2015, des termes de l'Article 1.1.3. du <u>Chapitre 1.1</u>. ("Notification de maladies et communication d'informations épidémiologiques") du <u>Code sanitaire pour les animaux aquatiques</u>. Cet article porte sur la périodicité de la déclaration de la présence ou de l'absence des maladies listées par l'OIE. Le Point 3 précise que sous la responsabilité du Délégué, l'Autorité compétente doit adresser au Siège de l'OIE « un rapport semestriel sur l'absence, ou la présence, et l'évolution des maladies listées par l'OIE ainsi que sur les éléments d'information épidémiologiquement significatifs pour les autres Etats membres ».

Les Pays Membres sont encouragés à utiliser l'application de notification en ligne de WAHIS (https://www.oie.int/wahis/) et à n'utiliser les formulaires papier qu'en cas de réelles difficultés d'accès à WAHIS en raison de problèmes récurrents de connexion internet, ceci afin de leur permettre de fournir rapidement l'information et de manière efficace.

Le rapport semestriel comprend deux parties :

- La 1^{ère} Partie sert à fournir des informations qualitatives et à indiquer le code de fréquence (présence ou absence) de chacune des maladies ou infections des animaux aquatiques listées par l'OIE dans votre pays au cours de la période couverte par le rapport ainsi que les mesures de prévention et de lutte appliquées.
- La 2^{ème} Partie sert à fournir des données quantitatives sur les infections ou maladies des animaux aquatiques listées par l'OIE présentes dans votre pays au cours de la période couverte par le rapport.

Quatre modèles d'imprimés ont été conçus pour notifier la présence d'une maladie ou d'une infection listée par l'OIE. Ce système offre aux Pays Membres plus de flexibilité pour fournir des informations sur les maladies ou infections listées par l'OIE, selon la situation épidémiologique de chaque maladie ou infection listée présente dans le pays et en prenant en compte la fréquence et la nature des informations générées par les systèmes nationaux de surveillance et de suivi des maladies animales. Toutefois, l'OIE recommande vivement d'utiliser le modèle d'imprimé l, en fournissant des informations par première division administrative et par mois, en particulier pour les maladies ou infections à déclaration obligatoire dans votre pays.

1^{ERE} PARTIE

Veuillez remplir cette partie pour toutes les maladies et infections des animaux aquatiques listées par l'OIE

*** ***

INFORMATIONS QUALITATIVES

Codes de fréquence de la maladie et mesures de prévention et de lutte

- 1. Date du rapport : indiquer la date à laquelle vous envoyez le rapport à l'OIE.
- 2-8. Fournir les coordonnées de l'Autorité qui envoie le rapport.

9. Codes de fréquence

Le système de notification en ligne de l'OIE, WAHIS (Système mondial d'information zoosanitaire) offre aux utilisateurs la possibilité d'indiquer séparément le code de fréquence des maladies des animaux domestiques et de la faune sauvage dans le but de mieux rendre compte de la situation zoosanitaire en distinguant les espèces domestiques de la faune sauvage.

Pour chaque maladie ou infection et chaque catégorie d'espèce (animaux domestiques ou faune sauvage), veuillez saisir l'un des codes de fréquence suivants. Lorsque vous ne disposez pas d'informations sur une maladie listée par l'OIE, laissez le champ vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou indiquez « ... » sur le formulaire papier.

Codes indiquant la présence de la maladie chez les animaux domestiques et/ou la faune sauvage

Maladie présente	+	La maladie est présente et se manifeste cliniquement dans tout le pays (chez les espèces domestiques et/ou la faune sauvage).
Maladie limitée à une ou plusieurs zones	+()	La maladie est présente et se manifeste cliniquement, et est limitée à une ou plusieurs zones ou compartiments du pays (chez les espèces domestiques et/ou la faune sauvage).

Codes indiquant la présence de l'infection chez les espèces domestiques et/ou la faune sauvage sans signes cliniques

Infection	+?	L'infection a été confirmée en utilisant des tests de diagnostic, mais aucun signe clinique n'a été observé (chez les espèces domestiques ou la faune sauvage).
Infection limitée à une ou plusieurs zones	+?()	L'infection a été confirmée en utilisant des tests de diagnostic, dans une ou plusieurs zones ou compartiments, mais aucun signe clinique n'a été observé (chez les espèces domestiques ou la faune sauvage).

Codes indiquant l'absence de la maladie ou de l'infection chez les espèces domestiques et/ou la faune sauvage

	La maladie a été absente dans le pays durant la période objet du rapport (chez les espèces domestiques ou la faune sauvage). Dans ce cas, indiquez la date de la dernière apparition de la maladie, si elle est connue. La date de dernière apparition est la date à laquelle la maladie ou l'infection a été signalée absente pour la dernière fois par les Autorités compétentes. Important: - Pour la date de dernière apparition, vous pouvez utiliser l'un des
Maladie absente	 Four la date de deffilere appartion, vous pouvez utiliser i un des formats suivants : (dd/mm/yyyy) ou (mm/yyyy) ou (yyyy). Si la date précise est inconnue, utilisez uniquement le mois/l'année ou l'année. Cocher la case "date inconnue" si la date de la dernière apparition n'est pas disponible. Dans l'application de notification en ligne de WAHIS, lorsque la maladie était présente auparavant et qu'elle est signalée absente, le système indiquera la date de dernière apparition automatiquement dans le rapport en cours.

Autres codes chez les espèces domestiques et/ou la faune sauvage

Maladie suspectée	?	La présence de la maladie a été suspectée mais n'a pas été confirmée (chez les espèces domestiques ou la faune sauvage).
Maladie suspectée dans une ou plusieurs zones, mais jamais confirmée	?()	La présence de la maladie a été suspectée, mais n'a pas été confirmée et a été limitée à une ou plusieurs zones ou compartiments (chez les espèces domestiques ou la faune sauvage).
Aucune information		Aucune information n'est disponible sur la présence ou l'absence de cette maladie pour la période objet du rapport (chez les espèces domestiques ou la faune sauvage).

La maladie ou l'infection n'a jamais été constatée (ni chez les espèces domestiques ni chez la faune sauvage

Maladie jamais constatée	0000	La maladie n'a jamais constatée (historiquement absente) dans tout le pays, ni chez les espèces domestiques ni chez la faune sauvage. Important : la maladie ne peut être notifiée comme « jamais constatée » si elle a déjà été notifiée chez les espèces domestiques ou chez la faune sauvage.
-----------------------------	------	---

10. Espèce(s)

La signification des codes des espèces animales aquatiques est fournie à l'Annexe I.

11. Mesures de prévention et de lutte

Cochez les cases correspondant aux mesures de prévention et de lutte appliquées dans votre pays pour chaque espèce (domestique ou faune sauvage).

Important :

- Les cases grisées ne doivent pas être cochées car les mesures de prévention et de lutte ne sont pas applicables pour la maladie ou infection donnée (par exemple vaccination des crustacés).
- Dans l'application de notification en ligne de WAHIS, vous ne pourrez pas sélectionner les mesures de prévention et de lutte qui ne s'appliquent pas à la maladie notifiée.

Vaccination officielle : programme de vaccination, en dehors de la vaccination en réponse au(x) foyer(s), approuvé et supervisé par l'Autorité compétente.

Nombre d'animaux vaccinés : veuillez indiquer le nombre d'animaux vaccinés durant le semestre.

Important:

- Si ces données ne sont pas disponibles, veuillez laisser le champ vide (...) dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou indiquer « ... » sur le formulaire papier.
- ☞ Ne confondez pas avec la vaccination en réponse au(x) foyer(s) pratiquée uniquement pour circonscrire la maladie.

La définition des différentes mesures préventives et de lutte est fournie à l'Annexe II.

Important :

- Si les mesures appliquées diffèrent selon les espèces concernées, par exemple la vaccination s'applique aux poissons mais ne s'applique pas aux poissons sauvages, veuillez indiquer en regard du code d'espèce concerné les mesures appropriées appliquées.
- Si la vaccination s'applique, indiquer le nombre d'animaux vaccinés par espèce.
- Les détails sur la vaccination en réponse au(x) foyer(s) dans le cadre de l'éradication de foyers seront saisis dans la 2^{ème} Partie du rapport, intitulée « Informations quantitatives sur les maladies ou infections des animaux aquatiques listées par l'OIE présentes dans le pays ».
- Afin d'avoir une certaine cohérence au cours d'une même année, assurez-vous d'indiquer les mêmes mesures de lutte pour le premier et le second semestre, à moins qu'il y ait des raisons spécifiques à ce changement.
- Dans l'application de notification en ligne de WAHIS, lorsque le code de fréquence st le même pour les deux semestres, les mesures de lutte sont automatiquement transférées d'un semestre à l'autre.
 Lorsque le code de fréquence est modifié, toutes les mesures de lutte disparaissent et doivent être à nouveau saisies.

RAPPORT SEMESTRIEL POUR LA NOTIFICATION DE L'ABSENCE OU DE LA PRESENCE DES MALADIES OU INFECTIONS DES ANIMAUX AQUATIQUES LISTEES PAR L'OIE

1. /	/						2	2.										
Date du rapport (jj/mm/aaaa)			•					P	ays									
Année : 2016																		
Période couverte par le rapport :			Jan	vier	à ju	in								Juill	let à décem	bre		
3.		4.																
Nom de l'Autorité qui envoie le ra	pport		Adr	esse	;													
5.																		
Titre de l'Autorité qui envoie le ra	pport		Adr	esse	(sui	te)									'			
6. 7.					8							4	$\overline{\wedge}$					
	Télécopie						ourri	ier él	ectro	niqu	e	1		7	<u> </u>			
												V	\nearrow	1				
	9.	10.	11. N	Aesu	ıres	de pı	éven	tion	et de	lutte	X							
								-			,							
								~	s à								, a	
			70	ces					Restriction des déplacements l'intérieur du pays		el				y,		Contrôle de la faune sauvage réservoir de l'agent pathogèn	s
MALADIES ET INFECTIONS DES ANIMAUX			Notification de maladies	Précautions aux frontières		. (ıtine		lacer		Abattage sanitaire partiel		ite	lle	Nombre d'animaux vaccinés		e sau	teur
AQUATIQUES	4)		ma	ıx fro	-		e rou	blée	s dép pays	aire	aire		terdi	ficie	X va		faur	s vec
	ience		on de	ns an			ce d	ice ci	n des	sanit	sanit		on in	Jo uo	man	ıt	de la de l'a	tre le
	fréqu		icati	nutio		tage	eillar	eillar	ictio rieur	tage	tage	ge	inati	mati	d'an	eme	rôle (voir	con
	Code de fréquence	əsce	Votif	Préc	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des dép l'intérieur du pays	Abattage sanitaire	Abat	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination officielle	ıbre	Traitement	Cont éser	Lutte
	Cod	Espèce	*	Qf	M	Te	GSu	TSu	Qi	s	Sp	Z	Vp	V	Non	T	Cr	
POISSONS														l	l			
		$\rightarrow \rightarrow$																
Septicémie hémorragique virale	Domes																	
	Sauv	pis ages																
		pis (fau)																
Virémie printanière de la carpe	Domes	stiques																
		pis																
	Sauv	Ť											1	l	<u> </u>	1		
Nécrose hématopoïétique infectieuse	Domes	pis (fau)																
recrose hematopoleuque mrecueuse	20mes	pis																
	Sauv	ages													•			
		pis (fau)																
Nécrose hématopoïétique épizootique	Domes	İ											Ī					
	Sauv	pis																
	Saav	pis (fau)																
Infection par des variants délétés dans	Domes	stiques																
la RHP du virus de l'anémie infectieuse du saumon ou par des		pis																
variants RHP0 de ce virus	Sauv	1								1			1	I	T .			
	pis (fau)																	

	9.	10.	11.	Mesi	ures	de pı	réver	ntion	et de	lutte	e							
MALADIES ET INFECTIONS DES ANIMAUX AQUATIQUES	Code de fréquence	Espèce	Notification de maladies	Q Précautions aux frontières	Suivi	⊕ Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays	ο Abattage sanitaire	Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination officielle	Nombre d'animaux vaccinés	→ Traitement	Contrôle de la faune sauvage réservoir de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs
Aphanomyces invadans (Infection à)	Domes			Qi	IVI	re	GSU	130	QI	3	Sp	Z	vp	V			CI	CII
[Syndrome ulcératif épizootique]		pis																
	Sauv	ages										-			7			
		pis (fau)																
Gyrodactylus salaris (Infection à)	Domes		_	1	1		1	1	ı			V						
		pis									Ų.						<u> </u>	
	Sauv	pis (fau)	-	1	l		l	l				_						
	Domes										7							
Iridovirose de la dorade japonaise	Domes	pis						1										
	Sauv				ļ								ļ					
		pis (fau)				. (-									
Herpèsvirose de la carpe koï	Domes	tiques						7										
		pis		A														
	Sauve	1	4				ı	ı	1	ı	ı		ı	ı	1			_
		pis (fau)		X														
Alphavirus des salmonidés (Infection par l')	Domes						l	l	ı	l	l		l	l	I		_	$\overline{}$
par i)	Sam	pis																
	Sauv	pis (fau)																
		pis (raa)							l									
MOLLUSQUES	~ \																	
Bonamia ostreae (Infection à)	Domes	tiques																
		mol																
	Sauv							1	1									
	Domes	mol (fau)																
Bonamia exitiosa (Infection à)	Domes	mol																
	Sauv							ļ										
		mol (fau)																
Marteilia refringens (Infection à)	Domes	tiques							1									
		mol																
	Sauv	ages		1					1						1			
		mol (fau)	_															
Perkinsus marinus (Infection à)	Domes		-		ı		1	1		1	1							
	Sauv	mol						<u> </u>	<u> </u>								Ш_	
	Sauv	mol (fau)	 	1													T	
Perkinsus olseni (Infection à)	Domes]	l		l	l	1	l	l							
2 commons once (miccavii a)		mol															T	
	C	aaas																
	Sauv	uges																

	9.	10.	11.	Mesi	ıres	de pı	éver	ntion	et de	lutte	e								
MALADIES ET INFECTIONS DES ANIMAUX AQUATIQUES	Code de fréquence	Espèce	Notification de maladies	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays		Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination officielle		Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle de la faune sauvage réservoir de l'agent pathogène	Lutte contre les vecteurs
			*	Qf	М	Te	GSu	TSu	Qi	S	Sp	Z	Vp	V		4	T	Cr	Cn
Xenohaliotis californiensis (Infection à)	Domes				l			ı	ī	I	l					1			
	g	mol																	
	Sauve	1			1			l	1	l	1				<i>y</i>				
Hambardana de Daniero (T. C. C.	D	mol (fau)						<u> </u>	1	l		1							
Herpèsvirus de l'ormeau (Infection par l')	Domes	mol						<u> </u>	1			X	7						
Put 1)	Sauve							<u> </u>	_		4								
	Sunve	mol (fau)							_										
CRUSTACÉS		(,			<u> </u>			<			7								
Syndrome de Taura	Domes	tiques					1												
Synarome de Taura		cru							,										
	Sauve	ages)	1										
		cru (fau)		A		1													
Maladie des points blancs	Domes	tiques			1	1													
•		cru			1														
	Sauve	ages																	
		cru (fau))															
Virus de la tête jaune (infection par le)	Domes	tiques	7																
		cru																	
	Sauve	ages																	
	4	cru (fau)																	
Nécrose hypodermique et	Domes	tiques					1						,	•					
hématopoïétique infectieuse		cru																	
4	Sauve							ı	1										
		cru (fau)																	
Peste de l'écrevisse (Aphanomyces	Domes							ı	1	1									
astaci)	~	cru	-																
	Sauve	1			1			l	1	l	1								
Mala Parkers Market	D	cru (fau)																	
Maladie des queues blanches	Domes	cru	-						1										
	Sauve				<u> </u>			<u> </u>	1	<u> </u>									
	Suuve	cru (fau)																	
Myonécrose infectieuse	Domes	, ,			l			<u> </u>	1	l	l								
1723 Oncer ose intecticuse	_ 5.1105	cru																	
	Sauve				ı				1	l	l .						1	1	
		cru (fau)																	
Hépatopancréatite nécrosante	Domes	, ,						·	1										
		cru																	
	Sauve			l .	1	<u>I</u>			1	1	1	<u>I</u>							
		cru (fau)																	
		(-44)			l .			<u> </u>	1	<u> </u>									

	9.	10.	11.	Mesi	ures	de p	éven	tion	et de	lutte)		ı						
MALADIES ET INFECTIONS DES ANIMAUX AQUATIQUES	Code de fréquence	Espèce	Notification de maladies	Précautions aux frontières	Suivi	Dépistage	Surveillance de routine	Surveillance ciblée	Restriction des déplacements à l'intérieur du pays		Abattage sanitaire partiel	Zonage	Vaccination interdite	Vaccination officielle		Nombre d'animaux vaccinés	Traitement	Contrôle de la faune sauvage réservoir de l'agent pathogène	
Maladie de nécrose	Domes		*	Qf	М	Te	GSu	TSu	Qi	S	Sp	Z	Vp	V		4	Т	Cr	Cn
hépatopancréatique aiguë	201100	cru														-			
	Sauv	ages										-			1				
		cru (fau)																	
AMPHIBIENS										_		K		_					
Batrachochytrium dendrobatidis	Domes	tiques									1								
(Infection à)		amp									7								
	Sauv	ages						4			<i>y</i>		T					,	
		amp (fau)							/										
Ranavirus (Infection à)	Domes			1	ı					I		I						_	
	C	amp) 7											
	Sauv	ages amp (fau)																	
		amp (rau)			-	4													
)*															

2^{ème} PARTIE

***** *

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LES MALADIES OU INFECTIONS DES ANIMAUX AQUATIQUES LISTEES PAR L'OIE PRESENTES DANS LE PAYS

Instructions

Veuillez choisir l'un des quatre modèles d'imprimé en fonction de la situation épidémiologique de chaque maladie ou infection des animaux aquatiques listée par l'OIE présente dans votre pays, et en tenant compte de la fréquence et de la nature des informations générées par votre système national de surveillance et de suivi des maladies animales.

Imprimé I: à utiliser pour fournir les données par première division administrative et par mois

- Imprimé II : à utiliser pour fournir les données pour tout le pays et par mois

- Imprimé III : à utiliser pour fournir les données par première division administrative pour tout le semestre

- Imprimé IV : à utiliser pour fournir les données pour tout le pays et pour tout le semestre

Important :

- F Veuillez choisir le même modèle d'imprimé pour la même année pour les deux rapports semestriels.
- Lorsque vous fournissez des données quantitatives pour le premier semestre, veuillez fournir également des données quantitatives pour le deuxième semestre.
- Dans l'application de notification en ligne de WAHIS, les données déjà notifiées à travers des notifications immédiates ou des rapports de suivi au cours du semestre sont automatiquement transférées dans le rapport semestriel en cours, le nom de la maladie et les mois déjà pré-remplis apparaissant en bleu sur la page. Ne supprimez pas les données provenant de ces rapports.

Saisir le nom de la maladie listée par l'OIE (voir pages 11 à 14 de cette procédure) à l'emplacement réservé à cet effet.

Le cas échéant, fournir des détails sur l'agent pathogène (souches, sérotypes, etc.). Par exemple, pour l'anémie infectieuse du saumon : variants délétés ou variants RHPO. Si le sérotypage n'a pas été effectué, veuillez indiquer : " non typé ".

Important : dans l'application de notification en ligne de WAHIS, lorsqu'une maladie est à sérotypes, une case à cocher apparaît dans le tableau de chaque maladie présente. Cocher la case du sérotype signifie que l'information relative à la maladie devra être fournie à la fois par période et lieu et par sérotype.

Si vous fournissez les données par première division administrative, indiquer le nom de la (des) première(s) division(s) administrative(s) atteinte(s).

Saisir le nombre de **nouveaux foyers** de maladie ou d'infection apparus au cours de la période couverte par le rapport, par sérotype le cas échéant.

Important :

- ☞ Ce nombre n'inclut pas le nombre de foyers apparus avant la période considérée et qui sont en cours.
- Si plus d'un sérotype est impliqué, fournir si possible les informations demandées pour chaque sérotype.

Saisir le nombre **total de foyers** (par sérotype le cas échéant), c'est-à dire, est le nombre de foyers actifs à la fin du mois précédent (le cas échéant) plus le nombre de nouveaux foyers enregistrés au cours du mois ou du semestre considéré.

Important: si vous fournissez les données par mois, pour le/les mois au cours duquel/desquels aucun foyer de la maladie ou de l'infection n'est apparu, saisir 0 (zéro) dans la colonne relative au nombre de nouveaux foyers. Puis saisir, le cas échéant, le nombre de foyers actifs à la fin du mois précédent.

Cocher la case correspondant à l'unité de mesure choisie (animaux, kilogrammes ou tonnes).

Important : veiller à utiliser la même unité de poids (animaux, kilogrammes ou tonnes) pour les deux semestres, afin que le système puisse additionner automatiquement et faire apparaître le total dans la case résumé ainsi que dans le rapport annuel.

Saisir le code de chaque espèce domestique et sauvage aquatique atteinte (voir Annexe I).

Indiquer le nombre d'animaux sensibles, le nombre de cas, de morts, d'animaux détruits et d'animaux abattus, pour chaque espèce sensible et pour chaque division administrative de premier niveau atteinte ou pour tout le pays, en se référant aux définitions et explications ci-dessous.

Définitions

♦ Animaux sensibles : animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes), présents dans le(s) foyer(s) actif(s) au cours de la période objet du rapport.

Important:

- Si le nombre exact ou la masse (kilogrammes ou tonnes) n'est pas connu et qu'une estimation n'est pas possible, laisser le champ vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou indiquer « ... » sur le formulaire papier.
- Généralement, pour les espèces sauvages, le champ « animaux sensibles » doit rester vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou complété avec « ... » sur le formulaire papier, car il est difficile d'évaluer le nombre exact de population sauvage à risque, à moins que ces données ne soient connues.
- Fin cas de foyers actifs sur plusieurs mois, afin d'éviter les duplications, le champ « animaux sensibles » doit être rempli pour un mois donné avec le nombre d'animaux qui sont devenus sensibles au cours de ce mois. S'il n'y a aucun nouvel animal sensible pour un mois donné, laisser le champ vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou indiquer « ... » sur le formulaire papier.
- Cas : animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes) infectés, avec ou sans signes cliniques, y compris les animaux morts de la maladie.

Important :

- Si le nombre exact ou la masse (kilogrammes ou tonnes) n'est pas connu, veuillez laisser le champ vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou indiquer « ... » sur le formulaire papier.
- En cas de foyers actifs sur plusieurs mois, afin d'éviter les duplications, le champ « cas » doit être rempli pour un mois donné avec le nombre de cas qui se sont déclarés au cours de ce mois. S'il n'y a aucun nouveau cas pour un mois donné, veuillez saisir « 0 ».
- Morts: animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes) morts de la maladie ou de l'infection.

Important:

- Si le nombre exact ou la masse (kilogrammes ou tonnes) n'est pas connu, veuillez laisser le champ vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou indiquer « ... » sur le formulaire papier.
- En cas de foyers actifs sur plusieurs mois, afin d'éviter les duplications, le champ « morts » doit être rempli pour un mois donné avec le nombre d'animaux qui sont morts au cours de ce mois. S'il n'y a aucun nouveau mort pour un mois donné, veuillez saisir « 0 ».

• **Détruits**: animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes) mis à mort à des fins prophylactiques, et dont les carcasses ont été éliminées.

Important:

- Afin d'éviter une double prise en compte, ce nombre ne doit pas inclure les animaux morts de la maladie qui ont été éliminés.
- Si le nombre exact d'animaux (ou la masse [kilogrammes ou tonnes]) mis à mort n'est pas connu, veuillez laisser le champ vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou indiquer « ... » sur le formulaire papier.
- Pour les méthodes d'élimination, voir le Chapitre 4.6 du Code sanitaire pour les animaux aquatiques.
- En cas de foyers actifs sur plusieurs mois, afin d'éviter les duplications, le champ « détruits » doit être rempli pour un mois donné avec le nombre d'animaux qui ont été détruits au cours de ce mois. S'il n'y a aucun nouveau mort pour un mois donné, veuillez saisir « 0 ».
- Abattus: animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes) mis à mort à des fins prophylactiques, sans restriction ou avec restriction partielle d'usage des produits d'animaux aquatiques.

Important : ce nombre ne doit pas inclure les animaux morts de la maladie ou mis à mort à des fins prophylactiques et dont les carcasses ont été éliminées.

◆ Vaccination en réponse au(x) foyer(s): nombre total d'animaux (exprimés en nombre d'animaux, tonnes ou kilogrammes) qui ont été vaccinés, comme mesure de lutte en réponse au(x) foyer(s).

Important

- © Ce nombre inclut la vaccination d'urgence, la vaccination ciblée et la vaccination en anneau au cours de la période objet du rapport, et exclut la vaccination officielle pratiquée dans le cadre d'un programme de vaccination de routine.
- Figure Si plus d'une espèce a été vaccinée, indiquer le nombre d'animaux vaccinés pour chaque espèce.
- © Si le nombre exact d'animaux (ou la masse [kilogrammes ou tonnes]) vaccinés n'est pas connu, veuillez laisser le champ vide dans l'application de notification en ligne de WAHIS ou indiquer « ... » sur le formulaire papier.
- En cas de foyers actifs sur plusieurs mois, afin d'éviter les duplications, le champ « Vaccination en réponse au(x) foyer(s) » doit être rempli pour un mois donné avec le nombre d'animaux qui ont été vaccinés au cours de ce mois. S'il n'y a aucun nouvel animal vacciné au cours d'un mois donné, veuillez saisir « 0 ».

IMPRIME I: INFORMATIONS QUANTITATIVES PAR PREMIERE DIVISION ADMINISTRATIVE ET PAR MOIS

Nom de	Nom de la maladie des animaux aquatiques listée par l'OIE	atiques listé	e par l'OIE :					Unités de mesure :	اد. .:	
Identific	Identification précise de l'agent (souches, sérotypes, etc.), le cas échéant :	ches, sérotyp	es, etc.), le	cas échéa	nt :			Animalix	Kilogramme	Tonnes
									0	3
		-					Nombre total (selon l'unité de mesure choisie)	total esure choisie)		
Période	Première division administrative	nombre de nouveaux foyers	Nombre total de foyers	Code Espèce*	d'animaux sensibles	de cas	d'animaux morts	d'animaux détruits	d'animaux abattus	d'animaux vaccinés en réponse au(x) foyer(s)
Mois 1						1				
						<i>\</i>				
)				
Mois 2										
Mois 3										
Mois 4										
			1							
Mois 5			<i>></i>							
		5	<i>></i>							
Mois 6		> C								
*Voir Annexe I	lexe I									

IMPRIME II : INFORMATIONS QUANTITATIVES POUR TOUT LE PAYS ET PAR MOIS

Nom de la maladie des animaux aquatiques listée par l'OIE : Identification précise de l'agent (souches, sérotypes, etc.), le cas échéant :	atiques li ches, sérr	stée par l'0 otypes, etc	OIE:	néant :		Animaux Nombre total (celon Punité de masure choisie)	Unités de mesure : Animaux Kilo e total	Wre: Kilogrammes	Tonnes
Période	Nombre de nouveaux foyers	Nombre total de foyers	Code Espèce*	d'animaux sensibles	de cas	d'animaux morts	d'animaux détruits	d'animaux abattus	d'animaux vaccinés en réponse au(x) foyer(s)
Mois 1									
Mois 2									
Mois 3									
			/						
Mois 4									
		K							
Mois 5									
Mois 6									

*Voir Annexe

IMPRIME III : INFORMATIONS QUANTITATIVES PAR PREMIERE DIVISION ADMINISTRATIVE Pour tout le semestre

	Tonnes		d'animaux vaccinés en réponse au(x) foyer(s)												
sure :	Kilogramme		d'animaux abattus												
Unités de mesure :	Animaux	total esure choisie)	d'animaux détruits												
		Nombre total (selon l'unité de mesure choisie)	d'animaux morts												
			de cas	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \											
	chéant :		d'animaux sensibles			\ \ \									
)IE :	.), le cas é		Code Espèce*					Y	E STATE OF THE STA	1	~				
s listée par l'C	sérotypes, etc.		Nombre total de foyers										>		
aux aquatique	ent (souches, s	N Cardinates	nombre de nouveaux foyers												
Nom de la maladie des animaux aquatiques listée par l'Ol	Identification précise de l'agent (souches, sérotypes, etc.), le cas échéant :		Première division administrative												

* Voir Annexe I

IMPRIME IV : INFORMATIONS QUANTITATIVES POUR TOUT LE PAYS ET POUR TOUT LE SEMESTRE

Nom de la maladie d	Nom de la maladie des animaux aquatiques listée par l'OIE	es listée par l'(OIE :			Unités de mesure :	mesure :	
Identification précise	Identification précise de l'agent (souches, sérotypes, etc.),	sérotypes, etc	:.), le cas échéant :			Animaux	Kilogrammes	Tonnes
					Nombre total (selon l'unité de mesure choisie)	e total mesure choisie)		
Nombre de nouveaux foyers	Nombre total de foyers	Code Espèce*	d'animaux sensibles	de cas	d'animaux morts	d'animaux détruits	d'animaux abattus	d'animaux vaccinés en réponse au(x) foyer(s)
					7			
				7	A			
				1/				
			\					
		K						
		A STATE OF THE STA						

* Voir Annexe I

CODES DES ESPECES ANIMALES AQUATIQUES

Poissons	pis
Poissons sauvages	pis (fau)
Crustacés	cru
Crustacés sauvages	cru (fau)
Mollusques	mol
Mollusques sauvages	mol (fau)
Amphibiens	amp
Amphibiens sauvages	amp (fau)

MESURES DE PREVENTION ET DE LUTTE Définitions et codes

Veuillez utiliser les codes suivants pour indiquer les mesures de prévention et de lutte en vigueur dans votre pays.

MESURE	DEFINITION
Abattage sanitaire partiel (Sp)	Application des mesures décrites pour l'abattage sanitaire uniquement sur une partie des animaux de la population sensible (par ex. abattage uniquement des cas).
Abattage sanitaire (S)	Opération consistant à mettre à mort les animaux aquatiques atteints ou suspects de la population et tous ceux qui, dans d'autres populations, ont pu être exposés à l'infection suite à un contact direct ou indirect par un moyen capable d'assurer la transmission du germe causal. Tous les animaux aquatiques, vaccinés ou non, séjournant dans un site infecté doivent être mis à mort et leur carcasse incinérée, ou enfouie, ou détruite par toute autre méthode permettant d'empêcher la propagation de l'infection par les carcasses ou les produits d'animaux aquatiques détruits. Ces mesures doivent être accompagnées de mesures de nettoyage et de désinfection telles que définies dans le Code Aquatique. Un vide sanitaire doit être pratiqué pendant un laps de temps adéquat déterminé par une appréciation du risque.
Contrôle de la faune sauvage réservoir de l'agent pathogène (Cr)	Mesures destinées à réduire la possibilité, pour les espèces sauvages, de transmettre la maladie à des animaux aquatiques d'élevage.
Dépistage (Te)	Enquête réalisée dans le cadre d'un plan de lutte contre la maladie ou l'infection en vue de qualifier la situation sanitaire des élevages d'aquaculture sur tout ou partie du territoire national.
Lutte contre les vecteurs	Mise en place de mesures pour le contrôle des insectes aquatiques ou de tout support vivant qui transporte un agent infectieux entre un individu infecté et un individu sensible, les aliments qu'il consomme ou son environnement immédiat.
Nombre d'animaux vaccinés	Nombre d'animaux régulièrement vaccinés dans le cadre d'un programme de vaccination officiel.
Notification de maladies (*)	Obligation légale nationale, de notifier à l'Autorité compétente tout cas suspecté ou confirmé de maladie ou d'infection.
Précautions aux frontières (Qf)	Mesures appliquées à tout aéroport, tout port ou tout poste ferroviaire ou routier ouvert aux échanges internationaux d'animaux, de produits d'origine animale ou de tout autre marchandise apparentée où il peut être procédé à des inspections vétérinaires à l'importation pour empêcher l'introduction de maladies ou infections dans le pays/ territoire ou dans la zone.
Restriction des déplacements à l'intérieur du pays (Qi)	Mesures destinées à éviter la propagation de la maladie ou l'infection dans le pays/zone/compartiment en raison des déplacements d'animaux ou de leurs produits.
Suivi (M)	Réalisation et analyse intermittentes de mesures et d'observations de routine en vue de détecter des changements dans le milieu ambiant ou dans l'état de santé d'une population.
Surveillance ciblée (TSu)	Surveillance ciblée sur une maladie ou infection particulière. Est également appelée surveillance active.
Surveillance de routine (GSu)	Surveillance non ciblée sur une maladie ou infection particulière. Est également appelée surveillance passive.
Traitement (T)	Utilisation de médicaments vétérinaires pour les animaux atteints dans le but de contrôler et de guérir l'infection qui a été notifiée. Il convient de noter que cette mesure n'inclut pas les traitements palliatifs.
Vaccination en réponse au(x) foyer(s)	Voir page 17
Vaccination interdite (Vp)	Dans le cadre de la politique générale de lutte contre la maladie, l'utilisation d'un vaccin pour contrôler ou prévenir la maladie ou l'infection est interdite.
Vaccination officielle (V)	Programme de vaccination, en dehors de la vaccination en réponse au(x) foyer(s), approuvé et supervisé par l'Autorité compétente.
Zonage (Z)	Délimitation (par voie réglementaire) d'une partie d'un pays/territoire qui détient une sous-population animale caractérisée par un statut sanitaire ou risque distinct au regard d'une maladie ou infection particulière contre laquelle sont appliquées les mesures de surveillance, de contrôle et de sécurité biologique requises aux fins des échanges internationaux.



Vous trouverez également cette procédure sur le site web réservé aux Délégués de l'OIE, sous la rubrique « Documents de notification des maladies » http://web.oie.int/delegateweb/login_delegate.php ainsi que dans la section « Aide-Manuels-FAQ » de l'application en ligne de WAHIS